



Correspondant :

Christine CHARLIER

2, avenue de la République

93800 – EPINAY sur Seine

E-mail : [chateaumontgilbert@orange.fr](mailto:chateaumontgilbert@orange.fr)

tél. : avant le chantier (jusqu'au 13.juillet) : 06.61.04.88.05

E-mail : [montgilbert@rempart.com](mailto:montgilbert@rempart.com)

En période de chantier (de mi juillet à fin août : 04.70.41.13.93 - 06.61.04.88.05)



(Photo de 2010 – Journal LA MONTAGNE)

Vous êtes intéressé(e) par le chantier de Montgilbert. Je vous fais parvenir un document d'information sur le château et sur l'association

**Pour l'été 2017, 3 sessions seront organisées**

- Du 17 au 30 juillet
- Du 31 juillet au 13 août
- Animation au château à la fin de la 2<sup>ème</sup> quinzaine
- Du 14 au 27 août

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Pour l'association, la secrétaire,

Christine CHARLIER



*Le Château de Montgilbert est l'un des plus importants vestiges du Moyen-Age en Montagne Bourbonnaise (Allier). Depuis 1973, l'Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Château de Montgilbert s'emploie à le restaurer et le faire connaître.*

## **1. LE CHANTIER**

*L'association a pour principale activité l'organisation de chantiers de bénévoles sur le site.*

### **❖ Dates**

Les chantiers ont lieu pendant les vacances de Printemps et pendant l'été. Le dernier week-end de la 2ème session, le château accueillera une animation à destination du public. Toute l'équipe de bénévoles participera à son organisation

### **❖ Travaux**

La majeure partie des activités sur le château consiste en maçonnerie, débroussaillage et nettoyage, relevés, visites guidées et animations costumées du site.

*Cette année, le plan de travaux prévoit :*

- *de la maçonnerie sur une tour et sur la muraille extérieure (nous attirons ton attention sur le fait que certains travaux s'effectuent sur des échafaudages pouvant s'élever à 10 ou 15 mètres) ;*
- *et, comme tous les ans, du débroussaillage*

Le chantier débutant mi-juillet après une longue période d'arrêt, il est fréquent que la première semaine soit plus particulièrement consacrée à des travaux de préparation tels que le débroussaillage. Les activités annoncées par le catalogue ne sont donc pas toutes initiées dès le tout début de chantier.

### **❖ Encadrement**

L'encadrement est effectué par des **animateurs bénévoles** de l'association qui assurent la gestion technique et administrative du chantier. En outre, ils initient les nouveaux arrivants aux techniques de la restauration. (Ils règlent leurs frais de séjour au même titre que les autres bénévoles).

### **❖ Les bénévoles**

Chaque année, le chantier voit revenir d'anciens bénévoles et en accueille de nouveaux (au total de 8 à 15 par session). On peut aussi y croiser le chat ou le chien d'un animateur. Si les origines géographiques sont diverses (français, anglais, allemands, espagnols, etc...), il s'agit d'un ***chantier francophone***. Les âges vont en général de 17 à 35 ans et les activités sont diverses (étudiants, salariés...) . Les musiciens ou les talents qu'on peut partager, sont les bienvenus. (On peut apporter son instrument)

### **❖ Le bénévolat**

Le bénévolat implique un engagement, et ***une participation active et autonome à la vie collective*** (préparation des repas, vaisselles, rangement et nettoyage du local d'hébergement, choix des activités lors des congés).

## ❖ Hébergement

L'hébergement est assuré dans une vieille maison du hameau "La Grande Moussière", à 4 km du château. Le confort y est réduit mais suffisant (dortoirs mixtes, douches chaudes, W-C, etc...).

Elle est située à 3 km de Ferrières-sur-Sichon, le premier village avec des commerces (pharmacie, boulangerie, poste). La ville la plus proche, Vichy, est à 30 km, mais il n'existe pas de service de cars pour s'y rendre. Montgilbert est donc le lieu idéal pour qui aime la campagne et souhaite s'éloigner de l'agitation des villes. Le chantier s'insère par ailleurs dans une démarche de développement durable. Nous sommes donc très attentifs à l'impact de notre action sur l'environnement (produits utilisés, tri sélectif, énergie, co-voiturage ....)



## ❖ Organisation de la vie de chantier

L'activité de chantier occupe 6 à 7 heures par jour. Une pause de quelques heures en milieu de journée permet de regagner le local pour le repas. Elle est aussi l'occasion pour les animateurs de se consacrer à diverses tâches d'administration ou d'intendance.

En fonction des températures sur le chantier, les horaires peuvent être décalés.

Une journée de congé ou deux demi-journées sont prévues chaque semaine. Elles sont soit l'occasion d'un repos, soit consacrées à la visite d'un site de la région, à une promenade, à diverses activités (équitation, canoë, etc...).

**Tous les bénévoles, anciens ou nouveaux, animateurs ou non, participent aux travaux de chantier et aux tâches ménagères, et payent le prix de journée pour leur nourriture et leur hébergement.**

## **LE BENEVOLE**

### ❖ **Bagages**

Il est nécessaire d'apporter **UN DUVET** (les nuits, même l'été, sont fraîches en Bourbonnais, et des soirées en plein air au château peuvent être organisées !!), **une lampe de poche, DES VETEMENTS DE TRAVAIL et DES CHAUSSURES RESISTANTES, des gants pour maçonner, un vêtement de pluie, un chapeau de soleil, un maillot de bain, de l'argent de poche**. Attention ! la machine à laver de l'association n'est pas utilisable par les bénévoles, mais vous trouverez bassines et lessive pour des lavages à la main. Il n'y a pas d'égout et de retraitement des eaux chez nous, **aussi les gels douches et shampoings bio-compatibles sont les bienvenus**

### ❖ **Voyage**

**Le voyage est à la charge du bénévole.** Si vous venez en train, vous pouvez être accueilli(e) à la gare de Vichy ***si vous prévenez de votre arrivée au moins 48 heures à l'avance.*** Pendant le séjour, les déplacements sont en effet effectués avec les véhicules personnels des animateurs et de certains bénévoles. Si vous venez avec votre voiture personnelle, vous serez peut-être sollicité(e) pour effectuer des déplacements pour le compte de l'association. Dans ce cas, vos frais d'essence vous seront bien sûr remboursés sur facture.

Que vous conduisiez pour votre compte ou pour le compte de l'association prenez bien garde à **traverser les hameaux de la région AU PAS , il y a peu de passage, enfants et animaux domestiques ont l'habitude d'y gambader, voire de s'y installer librement.**

### ❖ **Durée du séjour**

Le chantier est organisé par sessions de deux semaines. **Les arrivées ont lieu le lundi et les départs le dimanche de préférence avant 13 heures.**

### ❖ **Frais de séjour**

Outre les frais d'inscription perçus par REMPART et l'assurance chantier, une participation aux frais de séjour est à régler à l'association de Montgilbert (nourriture, hébergement). Elle s'élève à 110 € par session et est payable aux animateurs en fin de chantier. Ces 110.00 € comprennent l'adhésion à l'association qui permettra de recevoir les journaux de l'association et de voter à l'assemblée générale.

Elle est payable en espèces, chèques vacances ou chèque **à l'ordre de "Association de Montgilbert"** (en revanche l'association ne peut accepter ni les « bons CAF », ni les cartes de crédit.).

Ce prix ne comprend pas les dépenses personnelles (téléphone, journaux, etc.), et donc pas les sommes demandées par REMPART lors de l'inscription. Pour les sorties onéreuses une participation complémentaire pourra être demandée.

### ❖ **Téléphone**

Le téléphone du local est réservé aux communications de l'association. Les appels personnels peuvent s'effectuer à partir de la cabine téléphonique à pièces au village voisin. En revanche, il est possible de recevoir des appels au local (pensez à donner le numéro de téléphone de local d'hébergement (04.70.41.13.93) à vos proches). **ATTENTION, les communications avec des téléphones portables peuvent être, selon les réseaux, plus ou moins difficiles. En tous les cas, Internet n'est pas accessible.**

### ❖ **Santé**

La vaccination contre le tétanos est vivement conseillée. **Les mineurs doivent impérativement retourner avec leur bulletin d'inscription la fiche sanitaire de liaison et les autorisations parentales nécessaires en cas de maladie ou d'accident.** Les bénévoles européens devront être munis **de la « carte européenne d'assurance maladie »**

## 2. LE CHATEAU

### ❖ Situation

Le château est bâti sur une butte granitique dans un méandre du ruisseau « Le Vareille », un affluent du Sichon dont la vallée constitue l'une des principales voies d'accès à la Montagne bourbonnaise. A 25 km au sud-est de Vichy, il se trouve aux confins des départements de l'Allier, de la Loire et du Puy-de-Dôme.

### ❖ Histoire

Construit au XIII<sup>e</sup> siècle, il appartient d'abord à la famille des Aycelin, puis à celle des de Vienne ; il est occupé, une partie de la guerre de cent ans, par Rodrigue de Villandrando, un mercenaire espagnol à la solde du roi Charles VII. Les Saulx-Tavannes succèdent aux de Vienne au XV<sup>e</sup> siècle et occupent le château jusqu'à la Révolution où il est définitivement abandonné.

### ❖ Architecture

Le château présente à l'origine une indéniable vocation militaire. L'apparition de l'artillerie au XV<sup>e</sup> siècle entraîne une adaptation partielle des défenses. Puis, on observe un certain nombre de remaniements visant à faire du château une résidence ; enfin le château est progressivement désaffecté jusqu'à son complet abandon. En dépit de deux siècles de dégradations, Montgilbert laisse encore deviner une bonne variété de solutions défensives ainsi que diverses particularités ; en outre il constitue un intéressant exemple de transformation d'un bâtiment militaire en résidence.

### ❖ Aujourd'hui

Le château est une propriété privée dont l'association est locataire. Il est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

## 3. L'ASSOCIATION

### ❖ Histoire

Suite aux premiers travaux en 1973, l'association est fondée en 1974 et organise depuis, chaque année, des chantiers de restauration et des actions de mise en valeur du monument.

### ❖ Fonctionnement

Il s'agit d'une association dite 'Loi de 1901'. Peuvent en être membre les personnes ayant effectué un minimum de cinq jours consécutifs de chantier au cours des deux années écoulées. Chaque année, l'association organise, au mois de février, son **assemblée générale** qui réunit tous ses membres. Cette assemblée fait le bilan de l'année écoulée et fixe les grandes lignes des actions à venir.

De plus elle vote pour renouveler le **conseil d'administration**, composé de membres de l'association, tous bénévoles. C'est lui qui assure la gestion administrative et financière de l'association en fonction des objectifs définis lors de l'assemblée générale (courriers administratifs, demandes de subventions, tenue de la comptabilité, etc.). Sa participation au chantier implique son adhésion à l'association.

### ❖ Ressources humaines

Sauf pour quelques professionnels auxquels l'association fait appel de façon ponctuelle, l'ensemble des actions menées est le fait de bénévoles, de la restauration du monument à l'administration de l'association en passant par l'animation du site et l'encadrement des chantiers.

### ❖ Ressources financières

La principale part des ressources financières de l'association provient des subventions qu'elle reçoit, en particulier du Conseil Régional Auvergne, Conseil Général de l'Allier, de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de la Fondation du Patrimoine auxquelles s'ajoutent les ressources propres qui proviennent des ventes effectuées ou des dons reçus par l'association.

#### ❖ **Partenaires**

L'association a de nombreux partenaires :

- L'Union REMPART, dont elle est membre, qui lui fournit une assistance technique et s'occupe du recrutement des bénévoles par un catalogue national ;
- Le Conseil régional Auvergne ;
- Le Conseil Général de l'Allier ;
- La commune de Ferrières-sur-Sichon et la Communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise ;
- La Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DJRSCS) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Population (DDCSPP) ;
- La Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Service Régional de l'Archéologie, la Conservation Régionale des Monuments Historiques, le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine. ;
- la fondation du patrimoine.

#### ❖ **Activités de l'association**

En plus de la gestion administrative, des chantiers et activités associatives, l'association a édité des cartes postales, un dépliant, un livre et un fascicule pour mieux faire connaître le château. Elle publie un journal interne. Enfin, l'association est présente à diverses manifestations locales.

### 4. **POUR EN SAVOIR PLUS**

#### **En période de chantier**

**A partir du début du chantier (15 juillet )**

**Tous les contacts avec l'association doivent se faire aux coordonnées ci-dessous.**

Association de Montgilbert  
12, hameau de "La Grande Moussière",  
03250 Ferrières sur Sichon  
Tél.(rép) : 04.70.41.13.93  
06.61.04.88.05  
Horaires : 9h-23h

#### **Autres périodes**

Christine CHARLIER  
2, avenue de la république  
93800 – Epinay sur Seine  
Tél : 06.61.04.88.05  
E-mail : [montgilbert@rempart.com](mailto:montgilbert@rempart.com)  
[chateaumontgilbert@orange.fr](mailto:chateaumontgilbert@orange.fr)

Site Internet :

<http://montgilbert.unblog.fr/> - ou [www.rempart.com](http://www.rempart.com)